

Monsieur le Préfet
Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9

Dossier suivi par :
Eric LE BORGNE
eric.leborgne@bassin-
sarthe.org

Vos réf. :
AVIS- DEMANDE AEU -
PASCAL AUBRY

Nos réf. :
ELB/200324/C1

Saint Léonard des Bois, le 24 mars 2020

Objet : Demande d'avis : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Pièce(s) jointe(s) :
/

Monsieur le Préfet,

Via l'outil ANAE en date du 9 mars 2016, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont sur un dossier ICPE relatif à la demande de M. Pascal AUBRY et concernant sa demande d'exploiter un élevage avicole de 75 526 animaux équivalents à Moncé-en Saosnois.

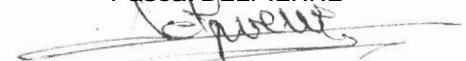
En cette période de confinement, je ne peux convoquer la CLE ou son bureau pour disposer de leur avis sur ce dossier. Néanmoins, du fait qu'il s'agisse d'une exploitation agricole et qu'il n'existe pas d'article ou de disposition concernant ce sujet dans les documents du SAGE Sarthe amont, je peux d'ores et déjà vous indiquer que la CLE n'aurait pu donner d'avis défavorable à ce projet.

Cependant, je tiens à vous remercier de nous solliciter pour cet avis, qui nous permet d'être tenu informé des grands projets sur le périmètre du SAGE. Enfin, concernant ce dossier, je souhaiterais attirer votre attention sur :

- La nécessité de mettre aux normes le forage (BSS003NYEG) de 160 m de profondeur dans les calcaires du bajo bathonien, destinée à l'alimentation des animaux pour assurer sa conformité aux prescriptions de l'arrêté (et non pas de la loi comme l'indique le rapport de l'étude d'impact) du 11 septembre 2003. Ainsi, les têtes de forage doivent être équipées d'une margelle en béton de 3 m2 minimum. Elles doivent être protégées des intrusions (cadenas) et d'un dispositif de déconnexion afin d'éviter toute pollution de la nappe souterraine.
- Bien qu'il est fait état dans l'étude d'impact de forte probabilité de présence de zones humides sur les zones où il est prévu d'épandre les fumures, il est regrettable qu'aucune règle ou précaution ne soient demandées aux pétitionnaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal DELPIERRE



Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du Bassin de la Sarthe Amont